

**Jeudi 31 mai 2018**

---

## Devoirs faits : Un temps d'étude accompagnée pour réaliser les devoirs

---

### ■ Un dispositif pour accompagner la réussite des élèves

Le travail personnel fourni par les élèves est déterminant pour la réussite de leur scolarité. Ce travail commence dans le cadre de la classe et se poursuit en dehors avec les devoirs qui prolongent les apprentissages. Chaque enfant a ainsi la possibilité de travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter des leçons, approfondir ses apprentissages ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, en bénéficiant d'un soutien quand il en a besoin.

L'articulation entre le dispositif Devoirs faits et le temps d'approfondissement, de lecture à la maison, est pensée de façon à ce que l'élève reparte chez lui en sachant ce qu'il lui reste à réaliser. Ainsi, l'élève peut en autonomie décider du travail qu'il se sent capable de mener à bien chez lui et de ce qu'il préfère faire dans le cadre de Devoirs faits. Il peut être spécifiquement accompagné sur ce point.

Les devoirs à faire sont priorisés, le calendrier n'est pas toujours le critère à privilégier. En effet, la priorité peut notamment être donnée à un travail jugé plus difficile (leçon non comprise, difficulté à mémoriser une leçon, etc.).

### ■ Un dispositif en cohérence avec le projet d'établissement

Depuis le retour des vacances de la Toussaint, les collèges proposent Devoirs faits en cohérence avec leur projet d'établissement. Les modalités de mise en œuvre ont fait l'objet d'une réflexion en conseil pédagogique, puis ont été présentées par le chef d'établissement au conseil d'administration.

L'organisation du dispositif répond aux principes suivants :

- c'est un temps dédié à la réalisation des devoirs ;
- il a lieu au sein de l'établissement, en-dehors des heures de classe, en fin de journée ou à un autre moment ;
- son volume horaire est fixé par l'établissement ;
- il s'adresse à tous les collégiens, sur la base du volontariat ;
- les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier de ce programme, qu'ils suivent une scolarité individuelle en classe ordinaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ;
- les collégiens peuvent être invités par les équipes éducatives à y participer, ou les familles en font spontanément la demande auprès des professeurs ;
- il est gratuit pour les familles.

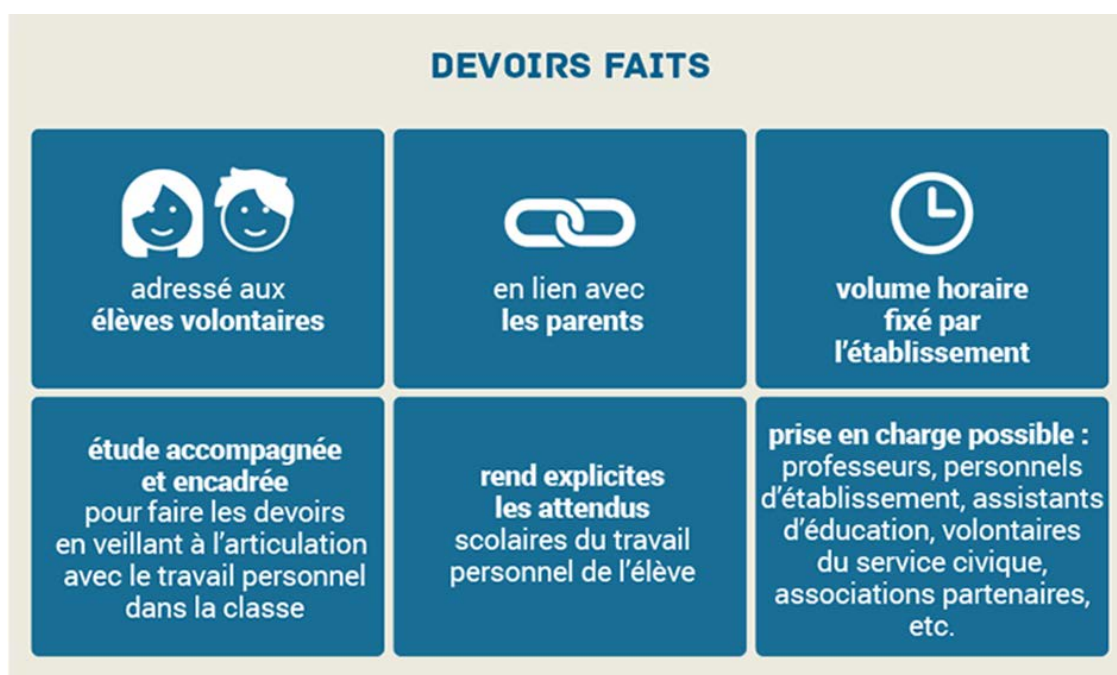
Devoirs faits s'articule avec les programmes existants d'aide aux devoirs mis en place par les collectivités territoriales ou encore par les associations à l'extérieur des établissements (aide au domicile des élèves, accueil des élèves dans les associations, etc.).

### ■ Mobiliser les énergies au service des élèves

Le programme Devoirs faits peut être pris en charge par :

- les professeurs, les professeurs documentalistes ;
- les conseillers principaux d'éducation (CPE) ;
- les assistants d'éducation ;
- les volontaires du service civique ;
- des associations répertoriées nationalement et localement. Elles doivent s'inscrire dans le projet défini par l'établissement et dans un cadre juridique formalisé par une convention.

### ■ Le dispositif Devoirs faits en bref



## Le dispositif devoirs faits dans l'académie de Strasbourg

---

Au sein de l'académie de Strasbourg, une enquête académique a été menée pour préparer le déploiement du programme « Devoirs faits » à partir d'un état des lieux existant.

Les collèges de l'éducation prioritaire et des quartiers politiques de la ville ont tous proposés un dispositif « devoirs faits », inspiré de l'accompagnement éducatif\* déjà en place. Le déploiement s'est ensuite poursuivi sur les collèges ruraux ou défavorisés mais ne relevant pas de l'éducation prioritaire.

\*L'accompagnement éducatif est une offre éducative complémentaire aux enseignements, proposée dans l'éducation prioritaire et les quartiers politique de la ville. D'une durée indicative de deux heures par jour, il est organisé tout au long de l'année, de préférence en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine. Quatre domaines sont privilégiés : l'aide aux devoirs, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle, la pratique orale des langues vivantes.

### ■ 107 jeunes en service civique recrutés pour Devoirs faits

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2017/2018, 437 jeunes en service civique ont été recrutés dont **107 pour les Devoirs faits en collèges (58 dans le Bas-Rhin et 49 dans le Haut-Rhin)**. Ces jeunes sont majoritairement des étudiants décrocheurs des universités de Strasbourg et de Haute-Alsace. Ils ont été recrutés notamment par le biais de Job Dating sur les campus universitaires strasbourgeois et Haut-Rhinois. Ces opérations de recrutement ont été renforcées par l'appui d'une communication presse (DNA, l'Alsace, France 3 Alsace, 20 minutes, radio Top music) et par le site web du rectorat de l'académie de Strasbourg.

Ces jeunes en service civique accompagnent de petits groupes d'élèves volontaires avec l'appui d'un enseignant coordonnateur.

Ils ont bénéficiés de 3 journées de formation pour se sensibiliser et se former sur le fonctionnement du système éducatif, les postures pédagogiques et pratiques avec les élèves, ainsi que sur le lien avec les professeurs et l'équipe éducative (24, 26 et 31 janvier).

- Moyens financiers en heures attribuées : 27 700 heures supplémentaires effectives (HSE)

### ■ 56 700 euros pour les associations impliquées dans Devoirs faits

En complément du recrutement de jeunes en service civique, l'Académie de Strasbourg a alloué **56700 euros sur l'année 2017 pour permettre l'intervention d'associations répertoriées nationalement et/ou localement dans le dispositif Devoirs faits.**

## ■ Chiffres clés de l'académie de Strasbourg

171 collèges

- 147 collèges publics (90 dans le Bas-Rhin et 57 dans le Haut-Rhin)
- 24 collèges privés (12 dans le Bas-Rhin et 12 dans le Haut-Rhin)

87 665 élèves en 2016/17

- 51 416 dans le Bas-Rhin
- 36 249 dans le Haut-Rhin

407 jeunes en service civique dont 107 recrutés pour le dispositif Devoirs faits (58 dans le Bas-Rhin et 49 dans le Haut-Rhin).

100% des collèges impliqués dans le dispositif Devoirs fait

25% des collégiens inscrits au dispositif Devoirs faits

5h de devoirs faits en moyenne par groupe et par semaine dans les collèges de l'académie

## Le dispositif devoirs faits au collège Jean-Macé

Le collège Jean-Macé a anticipé la mise en place du dispositif Devoirs faits dès la rentrée 2017 en profitant du renouvellement d'une grande partie de l'équipe d'assistants d'éducation et d'assistants pédagogiques. Objectif : prendre en compte l'encadrement des élèves dans le futur dispositif Devoirs faits.

Au collège Jean-Macé, l'aide aux devoirs se concrétise par deux dispositifs complémentaires :

- L'aide aux devoirs et à l'apprentissage des leçons (AAD),
- Le dispositif devoirs faits.

### **L'aide aux devoirs et à l'apprentissage des leçons**

L'aide aux devoirs et à l'apprentissage des leçons (AAD) est mise en place dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Au collège Jean-Macé, l'inscription à l'AAD se fait sur la base du volontariat au cours du mois de septembre. Lors des conseils de classe d'octobre, l'équipe pédagogique repère les élèves ciblés qui pourraient tirer profit d'une inscription à l'AAD et les incitent à s'inscrire.

Dans chaque classe, le professeur principal propose un créneau horaire aux élèves de la classe. En moyenne, 10 élèves sont inscrits à l'AAD avec un projet pédagogique rédigé par l'équipe pédagogique (organisation, maîtrise de la langue, compétences mathématiques, se mettre au travail, etc.) Dans certaines classes, deux créneaux horaires sont possibles.

---

### **CONTACTS PRESSE**

**Cabinet de la rectrice**

Cellule communication

T 03 88 23 38 48

[ce.communication@ac-lyon.fr](mailto:ce.communication@ac-lyon.fr)

## Le dispositif Devoirs faits au collège Jean-Macé

Le dispositif devoirs faits mis en place au collège Jean-Macé permet de répondre à la demande d'aide ponctuelle des élèves et de leur famille.

Depuis le mois de novembre 2017, un créneau horaire est ainsi offert à tous les élèves du collège en fin de journée, de 16h à 17h, après les cours. Les inscriptions se font à l'année. Cependant, une souplesse est admise : des inscriptions sont possibles au fur et à mesure des sollicitations et des places libérées. Quel que soit la période d'inscription, l'élève s'engage à être assidu.

Les séances sont encadrées par les assistants pédagogiques et les assistants d'éducation volontaires. Ils sont accompagnés dans la réalisation de leur mission par :

- La mise à disposition d'un mémo rédigé par les professeurs sur les attendus dans les différentes disciplines ;
- La présentation en réunion préparatoire des différents modes opératoires pour venir en aide aux élèves ;
- La mise en place de procédures permettant d'obtenir l'aide des professeurs principaux ou des professeurs.

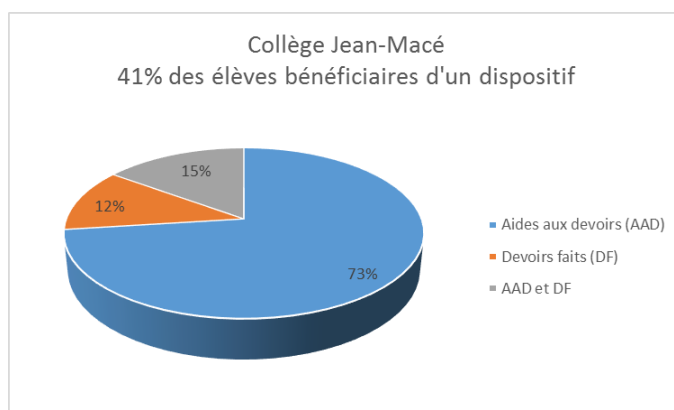
## Quelques chiffres

### Accompagnement éducatif AAD

- Début du dispositif : lundi 25 septembre 2017.
- 192 élèves inscrits à l'heure d'AAD de leur classe, soit 36 % des effectifs du collège, SEGPA (Section d'enseignement générale et professionnel adapté) comprise.
- 8 à 12 élèves par groupe

### Devoirs faits

- Début du dispositif : lundi 20 novembre 2017.
- 67 élèves inscrits au dispositif « Devoirs faits », soit 14 % des élèves du collège.
- 94 inscriptions au total : les élèves peuvent participer à plusieurs ateliers
- 11 élèves par groupe
- 10 créneaux horaires ouverts : 1 le lundi, 2 le mardi, 4 le jeudi et 3 le vendredi.



## ■ À propos du collège Jean-Macé

À la rentrée 2014, Le collège Jean-Macé a été désigné « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » (REP+) préfigurateur. Son bassin de recrutement se situe exclusivement sur le quartier des Coteaux, zone de sécurité prioritaire de la ville de Mulhouse, et englobera intégralement les deux écoles primaires du quartier à partir de la rentrée 2018.

Impliqué dans un projet de réseau pour la période 2016-2020, il œuvre à l'acquisition de compétences des élèves par une pédagogie adaptée, et pour favoriser un climat scolaire apaisé notamment en coopérant utilement avec les parents et en luttant contre l'absentéisme.

Le collège Jean-Macé agit également pour l'individualisation des parcours des élèves et la promotion de l'excellence en mettant en place des dispositifs particuliers ambitieux :

### **Le parcours filé architecture**

Ce partenariat entre le collège Jean-Macé, le lycée du Bâtiment de Cernay, le lycée de secteur Louis-Armand, et l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg s'adresse aux élèves volontaires, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Ils bénéficient d'un enseignement pluridisciplinaire en arts plastiques et en architecture qui leur permet d'acquérir l'ensemble des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Des professionnels interviennent en classe, des étudiants tuteurs encadrent des sorties et enfin, de nombreuses visites du patrimoine local offrent un regard nouveau aux élèves.

### **Le programme d'études intégrées de Science Po Strasbourg (PEI)**

Par une préparation exigeante, le PEI a pour but de révéler et d'accompagner l'ambition des élèves inscrits dans ce parcours. 8 élèves y sont inscrits cette année. Ils sont encadrés par trois professeurs avec lesquels ils travaillent à la rédaction d'un mémoire de 20 pages qu'ils devront soutenir devant un jury. Chaque séance hebdomadaire dure une heure trente.

### **La cordée de la réussite et du monitorat d'excellence (CRéME)**

La CRéME repose sur un partenariat entre l'université de Haute-Alsace, le lycée Albert-Schweitzer de Mulhouse et le collège Jean-Macé. Deux étudiants tuteurs travaillent chaque semaine au collège avec un petit groupe d'élèves volontaires. Ils proposent :

- Du soutien scolaire ; l'organisation de débats, de sorties à visée culturelle ; la visite de bibliothèques ou d'entreprises ; la participation à des jeux-concours ;
- La participation à la Journée des Cordées de la réussite sur le Campus de l'Université de Haute-Alsace ;
- L'implication dans une sortie culturelle sur les trois niveaux d'enseignements -collège-lycée et l'université de Haute-Alsace.

### **Le cursus bilingue**

Une section a été ouverte à la rentrée 2016 permettant aux élèves inscrits dans ce cursus à l'école Henri-Matisse de poursuivre leur scolarité dans le cursus au collège Jean-Macé.

### **Le parcours d'excellence sciences (en cours de construction)**

Le parcours excellence sciences a pour objectifs de faire acquérir à des élèves volontaires une culture scientifique. Il vise également l'ouverture vers les disciplines scientifiques de pointe et le monde de la recherche universitaire. Dans le cadre d'un atelier scientifique, un partenariat a été mis en place depuis trois ans avec l'École nationale supérieure de chimie de Mulhouse (ENSCMu), puis avec le lycée Louis-Armand.

---

#### **CONTACTS PRESSE**

**Cabinet de la rectrice**

Cellule communication

T 03 88 23 38 48

[ce.communication@ac-lyon.fr](mailto:ce.communication@ac-lyon.fr)

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

Parallèlement à ces dispositifs, le collège Jean-Macé développe également des projets pédagogiques tels que :

- Des actions de « développement durable » ;
- L'écriture de contes multilingues en partenariat avec l'école primaire de Rixheim ;
- Le projet EPICES (Parentalité, lutte contre le décrochage) ;
- Le projet E-twinning, échanges épistolaires avec des établissements européens ;
- Un partenariat avec la ludothèque de Pfastatt : animation d'un club de ludothèque par les élèves inscrits en ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) pour tous les élèves du collège ;
- Partenariats avec la ville de Mulhouse : projets théâtre, « Le monde est à nous » (découverte des structures culturelles de proximité), utilisation des infrastructures sportives de la ville, projet ULIS à vélo avec l'association Les potocyclettes ;
- Partenariat avec le conseil départemental du Haut-Rhin pour le dispositif « collège au cinéma ».

#### Les chiffres clés du collège Jean-Macé

- 570 élèves
- 98 personnels dont
  - 56 professeurs dont 8 travaillant exclusivement en SEGPA ;
  - 2 conseillers principaux d'éducation, 8 assistants d'éducation ;
  - 4 accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH), dont 2 accompagnantes « collectives » et 2 accompagnantes « individuelles ».
- 20 divisions dans le cursus général
- 5 divisions de SEGPA (Sections d'enseignement général et professionnel adapté)
  - Hygiène alimentaire ;
  - Service ;
  - Espace rural et environnement ;
  - Vente ;
  - Distribution magasinage.